

Un cas de conscience

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **71 (1932)**

Heft 30

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-224699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tôt maints sujets de mécontentement. Elle a acheté une robe d'un prix excessif et dont elle n'avait nul besoin. Elle a fait des folies en dépenses inutiles; elle a oublié de recoudre les boutons du gilet de son mari. Elle commet constamment des étourderies. Elle oublie, tout en servant son dîner, de fermer la clef du gaz, de sorte que le ménage Lampeigne n'échappe à l'asphyxie que par miracle. Elle a négligé de rentrer, avant la pluie, le linge étendu pour sécher, depuis plus de trois semaines, sur des cordes devant sa fenêtre.

Une fois sur le chapitre des récriminations, Lampeigne ne s'arrête plus, il gronde, grogne, blâme, réprimande, admoneste et il est tout étonné de voir sa femme prendre une expression heureuse au fur et à mesure qu'il la sermonne. Quand il a terminé ses reproches, il s'apaise et lui pose cette question :

— Dis-moi un peu, voyons, pourquoi tu me fournis tant de prétextes d'être mécontent ?

Et Mme Lampeigne, ingénument, de répondre :
— Parce que je t'aime bien, mon ami. Je sais qu'il faut que tu bougonnes constamment et que tu as la manie de ronchonner. Or, depuis quatre jours, au moins, tu ne m'avais pas adressé un seul reproche; j'ai eu peur pour ta santé et, afin que tu puisse te plaindre et grogner comme tu aimes tant à le faire, mon chéri, eh bien je t'en ai fourni les prétextes. Dis, à présent, que je ne suis pas une femme modèle.

Mme Lampeigne est, en effet, une femme parfaite, c'est elle-même qui l'assure. Dans un dîner auquel elle avait convié quelques amis de son mari, elle déclara, au cours d'une conversation :
— Je n'ai fait que trois mensonges dans toute ma vie.

Son oncle, qui était là et qui la connaissait bien, répliqua simplement :

— Voilà le quatrième.

No smoking. — Le voyageur (au wagon-restaurant). — Peut-on fumer ici ?

Le garçon. — Non, monsieur !

Le voyageur. — Alors, d'où viennent ces cendres de cigarettes.

Le garçon. — Des gens qui n'ont pas demandé, monsieur.

Un cas de conscience. — Mme Cabille a envoyé chez le libraire le plus voisin, Jules, son fidèle valet de chambre. Elle l'a chargé de lui apporter des journaux, et, dans ce but, lui a donné une pièce de quarante sous.

Justement, voici Jules qui, de retour, pénètre dans le salon où se tient Madame. Il a les mains vides.

— Eh bien ! interroge Madame Cabille, et ces journaux ? J'en vois pas. Auriez-vous oublié de les acheter ?

— Non, Madame, répond le valet de chambre... Seulement, voilà : au moment d'entrer chez le libraire, je me suis aperçu que la pièce de deux francs que Madame m'avait donnée était fautive... Et comme je sais que Madame est trop honnête pour faire usage d'une pièce fautive...

— Vous avez eu raison, Jules, approuve Mme Cabille, mais, au fait, montrez-moi donc cette pièce.

— Ma foi, fait Jules, comme elle ne valait rien, je me suis acheté des cigares avec...

UN PATRIOTE DE 1798 PEU CONNU : PHILIPPE BERNEY

(Suite et fin.)

Qu'allait faire Berner, possesseur d'un secret, dangereux pour Berne, mais précieux à utiliser auprès du Directoire pour l'avancement de l'émancipation du Pays de Vaud ? Et puis, il y avait son futur beau-père, le conseiller Pignet... Il crut devoir le mettre dans le secret, mais essaya une scène terrible : « il n'aura pas sa fille, s'il s'avisait de faire le moindre geste qui pût nuire à ses maîtres vénérés, LL. EE. de Berne ! » Allons, l'ours avait de fidèles sujets, à la Vallée aussi ! Berner tint tête à l'orage : il n'avait pas fréquenté en vain les clubs pendant son séjour à Paris ! Il eut une ultime entrevue avec la belle Mariette ; dont la vanité fut plus forte que son amour pour le beau danseur d'un soir d'abbaye... Ce fut la rupture. Le beau Berner rentra chez lui brisé, mais décidé, plus que jamais, cette fois,

à dénoncer les coupables au gouvernement français, et cela sans perdre une seconde.

Une semaine après la découverte qu'il avait faite à Aubonne, Philippe Berner arrivait à l'improviste au Club helvétique à Paris. F.-C. de la Harpe et ses amis étaient découragés depuis la diète de Frauenfeld et l'intervention de l'ambassadeur français à Berne, Barthélemy, qui avait rétabli les relations entre la France et la Confédération des treize cantons. L'annonce de sa découverte à ses amis du club par Berner en personne ranima tous les courages : trouvé enfin le bon prétexte pour le Directoire d'intervenir en Suisse ! La complaisance du bailli de Tavel et celle de ses maîtres de Berne était une preuve de la fourberie du gouvernement oligarchique de la vieille ville envers le Directoire français. F.-C. de la Harpe allait s'en servir habilement contre Berne et en faveur de ses compatriotes vaudois.

Le lendemain de son arrivée déjà, Berner fut reçu par Barras en personne ; il dénonça les faux-monnayeurs en lui remettant, comme preuve à l'appui de ses dires, la liasse de faux-assignats... On devine l'effet que produisit cette déclaration.

Dès cet instant, l'attitude du Directoire envers la Suisse se retourna ; Berne répondit évasivement à la demande d'explications du gouvernement français au sujet de l'affaire des faux-assignats, et jura de punir terriblement l'audacieux délateur. Le 17 octobre de cette année 1797, Bonaparte signait le traité de Campo-Fornico, dangereux pour la Confédération des treize cantons parce qu'il ne statuait rien sur sa destinée ; puis, quelques jours plus tard, c'était l'arrêté du 8 nivôse — 28 décembre — qui déclenchait la Révolution vaudoise...

Qu'allait-il advenir de Philippe Berner, après son audacieuse dénonciation ? Resterait-il à Paris, ou rentrerait-il à l'Orient de l'Orbe, où il avait son commerce, mais où résidait aussi la menace de la patte de l'ours, qui était lourde, on le savait, on l'avait bien vu après les banquets des Jordils et de Rolle. Rentré à l'Orient, Berner fut averti sans tarder de son arrestation par son ami et combourgeois J.-J. Cart, de l'Abbaye lui aussi. Fuir, il aurait pu le faire, il en avait le temps. Il préféra rester, car il savait fort bien ce qui se préparait : l'année 1797 tirait à sa fin ; l'arrêté du 8 nivôse allait précipiter les événements dans le Pays de Vaud. Berne, en faute vis-à-vis de la France, userait d'égards envers un prisonnier protégé par le Directoire. De plus, Berner se disait que sa détention ne durerait que jusqu'au moment de l'imminente émancipation du Pays de Vaud.

Enfin, il était d'ailleurs profondément froissé en son âme noble et généreuse par l'attitude de celle qu'il avait aimée, et qui l'avait lâchement abandonné : ce qui arriverait de lui, après cette déception, l'inquiétait assez peu.

L'avertissement secret de son ami Cart était exact. Le 29 septembre le grand Berner de l'Orient était donc arrêté par la police bernoise. Sa détention à Aubonne ne dura que quelques jours. Il fut transféré à Berne.

Mais, quoique prisonnier de l'ours de Berne, il jouit de toute la liberté et de tout le confort que peut avoir un détenu : il put continuer son commerce de lapidaire de l'appartement qui lui servait de cellule. Pour le libérer, tout en sauvant la forme, le gouvernement bernois l'envoya finalement aux bains de Loèche ! Il recouvra finalement sa liberté complète après le 24 janvier de l'année suivante.

Il rentra à la Vallée où il joua un rôle politique en vue au commencement du XIX^e siècle. Il eut l'occasion d'approcher de très près Napoléon I^{er}, avec lequel il eut des relations personnelles ; il en devint un grand admirateur après l'Acte de Médiation.

Il resta garçon !

Quant à la belle Mariette, elle manqua de flair : elle avait épousé un homme de l'ancien

régime qui perdit et sa place et son prestige avec la chute de Berne !

De nos jours, le promeneur qui aime à s'écarter des chemins battus peut voir, au-dessus du village de l'Orient, à la Vallée de Joux, sur l'emplacement d'un pavillon d'été ayant appartenu à Philippe Berner, un curieux vestige de son activité politique. C'est une pierre de taille carrée de bonnes dimensions, avec cette inscription laconique, qui rappelle le rôle de Napoléon médiateur :

N. M.
14 AVRIL
1803.

Cette pierre est classée dans les monuments historiques.

Je connais aussi certaine maison du même village dont le galetas contient encore une jolie collection de ces assignats de la première République, des authentiques ceux-ci... Mais, là commence le domaine de l'indiscrétion !...

Cyprien.

La Patrie Suisse. — Dans la « Patrie Suisse » du 23 juillet : La fête fédérale d'Aarau, le tir cantonal vaudois à Morges, le lancement du « Seeland » sur le lac de Bière, et nombre d'autres actualités. Pour le fond, un beau choix de photographies prises par Mittelholzer, dans son dernier voyage au lac Tschad, des chroniques, des nouvelles et des romans, une étude sur Gottfried Keller par S. Honegger, etc.

Bourg-Cinéma-Sonore. — « Le Chemin du Paradis ? » — Le chemin du Bourg, où il passe pour la quatrième et dernière fois cette semaine.

« Le Chemin du Paradis ? » — Lilian Harvey, Henry Garat, René Lefèvre, Jacques Maury, Gaston Jacquet, Olga Tschekova.

« Le Chemin du Paradis ? » — « Avoir un bon Copain », « Tout est permis quand on rêve », « Les mots ne sont rien par eux-mêmes ».

« Le Chemin du Paradis ? » — Le dépôt d'essence des « Trois Fauchés », le coup de klaxon de Lilian Harvey.

« Le Chemin du Paradis ? » — Le prototype de l'opérette française UEA d'Erich Pommer, musique de Werner Heymann.

« Le Chemin du Paradis ? » — Fantaisie, charme, gaité, jeunesse, entrain.

Pour la rédaction
J. Bron, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron

TAVANOL

La meilleure huile
contre les taons.

Produit d'une efficacité
remarquable noccasionnant
ni la chute du poil,
ni écorchures.

DEPÔT GÉNÉRAL :
DRUGERIES RÉUNIES
LAUSANNE

Invente
partout.
le flacon
fr. 1.-



Pour lutter contre la mévente des **VINS VAUDOIS**
demandez un

GIRARDOR

Vermouth exquis à base de
VIN VAUDOIS

HERNIEUX

Adressez-vous en toute confiance aux spécialistes :

Margot & Jeannet

BANDAGISTES

Riponne et Prê-du-Marohé, Lausanne